



**Syndicat National Unifié des Directeurs, Instituteurs et professeurs des écoles de l'enseignement public de la Confédération Générale du Travail - Force Ouvrière**

## **Section du Val-de-Marne**

### **Inscription à LADIRE, PACD-PALD, CCFLS... Pour ne pas perdre vos droits !**

**Des opérations administratives importantes sont en cours.  
Pour ne pas perdre vos droits, le SNUDI-FO 94 vous rappelle les calendriers.**

#### **Candidature à la liste d'aptitude aux fonctions de directeur d'école :**

La circulaire départementale relative à la Liste d'aptitude aux fonctions de directeur d'école au titre de la rentrée scolaire 2019-2020 (LADIRE) vient d'être publiée sur le site de la DSDEN.

Ci-après, le calendrier fixé par la DASEN :

#### **9 novembre 2018 (date limite) :**

- Envoi de l'annexe 1 du dossier de candidature à la DSDEN par voie électronique à [ladiredsden94@ac-creteil.fr](mailto:ladiredsden94@ac-creteil.fr)
- Envoi du dossier de candidature complet en version papier à l'IEN de circonscription.

#### **Du 16 novembre 2018 au 16 janvier 2019 :**

- Entretien avec l'IEN de la circonscription pour avis motivé sur la candidature.

#### **18 janvier 2019 (date limite) :**

- Transmission par l'IEN de la circonscription des dossiers à la DSDEN. Prendre attache auprès de l'IEN pour s'assurer que cela a bien été fait !

#### **30 janvier 2019 :**

- Entretien devant une commission départementale composée de deux IEN et d'un(e) directeur(trice) d'école.

#### **Un dossier complet comprend :**

- L'annexe 1 renseignée avec une photographie d'identité collée à l'emplacement réservé ;
- Une lettre de motivation ;
- Un CV ;
- Le dernier rapport d'inspection ou l'avis de rendez-vous de carrière.


**Toute candidature incomplète ou reçue hors délai sera déclarée irrecevable.**

**Cas particulier des directeurs intérimaires :** les collègues affectés à titre provisoire, pour la durée d'une année scolaire, sur un poste de direction d'école resté vacant à l'issue de la phase principale du mouvement sont dispensés de l'entretien devant la commission départementale et doivent, pour être inscrits sur LADIRE :

- Envoyer l'annexe 1 du dossier de candidature au service du mouvement de la DRHM par voie électronique à [ladiredsden94@ac-creteil.fr](mailto:ladiredsden94@ac-creteil.fr)
- Envoyer leur dossier de candidature complet en version papier à l'IEN de circonscription.
- Obtenir un avis favorable de l'IEN de la circonscription.

**Syndicat National Unifié des Directeurs, Instituteurs et professeurs des écoles de l'enseignement public, de la Confédération Générale du Travail - Force Ouvrière**

11/13, rue des archives - Maison des syndicats - 94000 CRETEIL

Tél. : 01.43.77.66.81 - Fax : 01.43.77.31.29 - email : [94snudifo@gmail.com](mailto:94snudifo@gmail.com) - internet : [snudifo94.fr](http://snudifo94.fr) -  [snudifo94](https://www.facebook.com/snudifo94)

**Préparation à l'entretien :** La DSDEN organise une formation les mercredis après-midi aux dates suivantes (horaires à préciser) : 14/11/2018, 05/12/2018, 09/01/2019 et 16/01/2019. Pour y participer, envoyer la fiche de candidature pour **le vendredi 9 novembre au plus tard.**

### **PACD / PALD :**

La circulaire rectorale n°2018-091 précise les modalités d'affectation sur poste adapté pour la rentrée scolaire 2019-2020 ainsi que les documents constitutifs du dossier de candidature.

Les dossiers de candidatures sont à envoyer **avant le 30 novembre 2018** à l'adresse suivante :

DSDEN DU VAL DE MARNE  
À l'attention de Madame GOBERT  
DRHM 4 – Bureau des affaires médicales  
68, Avenue du Général de Gaulle  
94011 CRETEIL CEDEX

Les dossiers d'entrée en poste adapté sont à envoyer par voie hiérarchique.

### **Un dossier complet comprend :**

#### **3 exemplaires :**

- Du dossier de candidature d'entrée, de maintien, de renouvellement ou de sortie renseigné ;
- D'une lettre de présentation du projet professionnel ;
- De la copie de la notification de RQTH (facultatif) ;

#### **1 exemplaire**, sous pli cacheté à l'attention du médecin conseiller technique du recteur :

- D'un courrier circonstancié datant de moins de 2 mois de votre médecin traitant décrivant votre situation médicale.

**Toute candidature incomplète ou reçue hors délai sera déclarée irrecevable.**

### **CCFLS :**

Les inscriptions à l'examen visant à l'attribution de la Certification Complémentaire en Français Langue seconde (CCFLS) sont ouvertes **du lundi 15 octobre au dimanche 18 novembre 2018** sur le site Internet : <https://inscnetpro.siec.education.fr>

Les épreuves d'entretien se dérouleront entre le 4 février 2019 et le 5 juillet 2019.

La certification CCFLS permet d'être affecté prioritairement sur des postes UPE2A lors des opérations du mouvement départemental.

### **Permutations 2019 :**

Pour être informé, pour être accompagné dans l'élaboration de votre dossier et vous défendre, participez aux Réunion d'Information Syndicale spéciales " Permutations 2019 "organisées par le SNUDI-FO 94 à La Maison Des Syndicats à Créteil (11-13 rue des Archives – Métro : Créteil-Préfecture) :

- Le mercredi 14 novembre de 9h à 12h
- Le mercredi 14 novembre de 13h30 à 16h30
- Le lundi 19 novembre à 17h
- Le mercredi 21 novembre de 9h à 12h
- Le mercredi 21 novembre de 13h30 à 16h30
- Le jeudi 22 novembre à 17h
- Le jeudi 29 novembre à 17h

## **Pour toute question, vous pouvez également contacter les élus du personnel du SNUDI-FO 94 à la CAPD :**

Benoît BALORDI (06.62.96.51.07), Caroline GALLIEN (06 29 08 68 33),  
Christine BRIANT-BAZIN (06 85 78 36 30), Leslie RUBINSZTAJN (06 86 49 62 66)  
Nathanaëlle L'Hôte (06 07 18 95 17), Julien THANEL (06 09 89 80 30)  
Luc BÉNIZEAU (06 72 04 80 68), Thierry AUDIN (06 22 91 00 57)  
Fabienne HELIER (06 87 38 77 07), Florence BEGUIGNOT (06 49 10 58 67)

### **Pour défendre mes droits et mes garanties statutaires de fonctionnaire d'État :**

☞ **Je me syndique au SNUDI-FO : bulletin d'adhésion**

☞ **Je vote pour les listes de la FNEC-FP FO  
du 29 novembre au 6 décembre**